

SALLE DES FETES

DESCRIPTIF

• **adresse** : 1 avenue Barthelemy Thimonnier – 69300 CALUIRE ET CUIRE

• **capacité / mobilier** :

	SUPERFICIE	CAPACITE		
		Configuration repas (avec tables et chaises)	Configuration AG (avec chaises)	Configuration sans mobilier
Grande salle	375 m² (26.80m x 13.80m)	260 personnes	370 personnes	410 personnes
Petite salle	120 m² (13.80m x 8.60m)	158 personnes	120 personnes	100 personnes

• **piste de danse** (accessible uniquement avec réservation de la grande salle) : 12m x 7m

• **scène** (accessible uniquement avec réservation de la grande salle) : 7m x 4.40m

• **bar** (accessible avec petite et grande salle) : 6.40m x 4.40m

• **équipement du bar** : 6 petits réfrigérateurs + 1 machine à glaçons

• **mobilier mis à disposition** :

- grande salle : 430 chaises et 110 tables
- petite salle : 140 chaises et 50 tables
- dimension des tables : 1.20m x 80cm

• **matériel de la cuisine mis à disposition** :

- un réfrigérateur de 1 400 litres
- un congélateur de 600 litres
- 1 four de remise en température 150°
- 1 piano à gaz avec hotte
- 1 table réfrigérante

GRILLE TARIFAIRE – (délibération du 26 septembre 2011)

Durées possibles de location :

- 24H en semaine du lundi au vendredi , de 09h à 09h le lendemain
- 30H en semaine du lundi au vendredi, de 09h à 15h le lendemain
- 48h le week-end du samedi 09h au lundi 09h

GRILLE TARIFAIRE – selon délibération du 26 septembre 2011

	Petite salle	Petite salle + cuisine	Grande salle	Grande salle + cuisine
En semaine (24 heures)	150 €	220 €	250 €	330 €
En semaine (30 heures)	175 €	270 €	300 €	405 €
Le Week-End (48 heures)	250 €	320 €	450 €	630 €

CAUTIONS

Associations : 150 €.

Autres : 500 €.

FRAIS D'ANNULATION OU FRAIS DE DEDOMMAGEMENT

En cas d'annulation plus de 30 jours avant la manifestation : Néant.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant la manifestation : 100 €.

Facturation en cas de dommages ou de non restitution en état de propreté.

- Table : 234,70 € HT
- Chaise : 83,63 € HT
- Intervention d'une entreprise de nettoyage : 31,57 € TTC/heure.
- Autres dommages aux matériels ou installations (exemples vitre brisée, luminaire détérioré...) selon devis de réparation ou de remplacement à l'identique.

LOCATION POUR LES ASSOCIATIONS :

• Conditions – gratuité :

Les associations caluirardes bénéficient d'une mise à disposition à titre gratuit par année civile

A CONDITION :

- d'être déclarées en Préfecture du Rhône
- d'avoir leur siège sur la commune
- d'être présentes sur la commune depuis au moins 3 ans

Les associations de plus de 400 adhérents peuvent bénéficier d'une deuxième gratuité dans l'année.

• PIECES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE LOCATION :

- copie des statuts de l'association
- précision de la manifestation organisée avec le nombre de personnes attendues

• PIECES A FOURNIR UNE FOIS LA LOCATION ACCORDEE PAR LA VILLE :

- un chèque de caution de 150 €
- une attestation de responsabilité